

psychologie de l'éducation. Il est possible d'en sortir en donnant aux professeurs et aux experts une formation en psychologie.

Le *redoublement* est pour certains enfants une violence tout à fait inutile et injuste; c'est pour l'éviter que j'effectue, entre autres, depuis trente-cinq ans des tests collectifs en CM 2, au collège et au lycée. Mais il est pour d'autres élèves, avec un diagnostic psycho-éducatif et dans des conditions psycho-pédagogiques appropriées, le seul moyen de donner le temps de mûrir dans les logiques nécessaires.

Tant que ne seront pas réellement mises en place des pédagogies différenciées, rendant possibles plusieurs rythmes d'apprentissage, le redoublement peut être un moindre mal. Les "cycles" au début de la scolarité primaire sont, à cet égard, une bonne mesure, qui reste malheureusement encore difficilement applicable, faute de formation des enseignants et faute de moyens de coopération entre ces derniers.

Le *refus d'un redoublement* pourtant demandé par des parents qui constatent des graves troubles dans les apprentissages de base, devient un nouveau mode de sélection indirecte. L'école, certes, peut justifier d'une bonne statistique de non-redoublements, mais à quel prix ? Il en est de même du refus de redoublement imposé parfois au collège, sans diagnostic psycho-éducatif, sous prétexte que l'enfant, de toutes façons, n'a pas les moyens de profiter d'un an de plus et doit arriver aussitôt que possible aux classes d'orientation. Violence par insuffisance de diagnostic psycho-éducatif. On peut y remédier.

En revanche, le passage en force en fin de sixième ou en fin de quatrième, reconnu aux parents contre l'avis du conseil de classe, est une violence faite aux enseignants dont les parents mettent ainsi en question le jugement. Comment l'enfant peut-il être accueilli après ce passage en force ? Quelques élèves, victimes d'un jugement trop sévère du conseil, peuvent, certes, ainsi avoir une "chance", mais que

deviennent les élèves dont la décision du conseil

Paradoxalement, l'école, lieu du savoir, est en échec à cause de ses ignorances en psychologie de l'éducation

reposait sur de graves lacunes dans des pré-requis ? Le redoublement de la cinquième ou de la troisième, qui sera imposé par le conseil un an plus tard, en cas de résultats faibles prévisibles, risque de se produire dans de plus mauvaises conditions. Là encore, il faudrait effectuer un diagnostic psycho-éducatif plutôt que de faire jouer la seule règle d'un "droit des parents" dont sont en fait victimes ces derniers et leur enfant. Même si des enseignants sont capables de passer outre aux tentations de rancœurs résultant du désaveu infligé à leur jugement, leur malaise pose problème. Dans certaines écoles privées, le passage en force n'est accordé que sous la condition expresse d'avoir à redoubler ailleurs la cinquième ou la troisième, si l'élève n'a pas comblé ses lacunes. Violence de l'application d'une règle aux effets pervers.

La *sélection* qui ne dit pas son nom est une des plus redoutables violences de notre système scolaire. Camouflée en orientation ou sous des motifs d'âge "normal" dépassé, ou encore derrière des jugements ou des évaluations aux critères flous, on a peu de prises sur ses effets. Quels élèves peuvent réellement choisir une orientation ? Cette dernière est, le plus souvent, le résultat d'éliminations de secteurs dans lesquels les résultats scolaires, les capacités ou les goûts ne paraissent pas suffisants. Tout n'est pas possible. Pourquoi ne pas le dire ? Il peut être inutile et même néfaste de maintenir par exemple dans l'enseignement général un élève dont la lenteur de maturation des logiques abstraites, ou littéraires ou numériques, rend improbable une adaptation dans des délais normaux. Mais il faut le dire. Bien des enseignants, heureusement, ont fait un gros effort depuis des années pour motiver leurs notes et leurs évaluations qualitatives ou pour demander des compléments d'informations sur le plan psycho-éducatif avant de prendre des décisions. La